

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

DU S.I.G.E.G.A.S

(SYNDICAT INTERCOMMUNAL pour la GESTION  
de l'ÉCOLE du GÂTINAIS SUD)

Séance du 02 JUILLET 2019

NOMBRE DE MEMBRES		
Nombre de membres en exercice	Nombre de membres présents	Nombres de suffrages exprimés
7	7	7

Date de la convocation
18 juin 2019

Objet de la délibération N°11/2019
<b>Tarifs services périscolaires 2019/2020 Restauration scolaire</b>

Acte rendu exécutoire après dépôt  
en Sous-Préfecture de

Fontainebleau

Le ..... 19/07/2019 .....

Et publication ou notification

Du .... 12/07/2019 .....

Le Président,

Jean-Yves LACROIX

L'an deux mil dix-neuf, le 02 juillet à 20 heures 30 minutes.

Les membres du Comité Syndical du SIGEGAS, légalement convoqués, se sont réunis dans la salle de la Mairie de Buthiers, en séance publique, sous la présidence de M. LACROIX Jean-Yves, président du SIGEGAS, Maire de Buthiers

Etaient présents :

**commune de Buthiers** : M. LACROIX Jean-Yves, président,  
Mme DURIF Janique, Mme BURGUET Agnès, déléguées titulaires;

- **commune de Nanteau-sur-Essonne** : M. LEGAY Jean-Luc, vice-président,  
Mme Helen HENDERSON, déléguée suppléante, remplace Mme LEMAIRE Céline

- **commune de Boulancourt** : Mme IMBAULT Stéphanie, vice-présidente,  
Mme VALERIAUD POUGAT Claire, déléguée titulaire.

Absents excusés : Mme Arminda DELOZANNI, déléguée suppléante de Boulancourt.

Absents : Mme LEMAIRE Céline, déléguée titulaire de Nanteau-sur-Essonne, Mme CAFFÉ Aurélie, déléguée suppléante de Buthiers.

Secrétaire de séance : M. LEGAY Jean-Luc.

Au vu du bilan financier des services périscolaires de septembre 2018 à mai 2019, le Président propose au Comité Syndical de modifier uniquement pour l'année scolaire 2019-2020 les tarifs pour la restauration scolaire.

La garderie du matin et celle du soir resteront inchangés. *Pour rappel* :

**Garderie du matin** : (de 7h00 à 8h35)

5,00 € pour un accueil exceptionnel,

10,00 € pour deux accueils exceptionnels

22,00 € au-delà, forfait mensuel par enfant

20,00 € forfait mensuel si l'enfant est inscrit au mois le matin et le soir.

**Garderie du soir** : (de 16h30 à 18h30)

5,00 € pour un accueil exceptionnel,

10,00 € pour deux accueils exceptionnels

22,00 € au-delà, forfait mensuel par enfant

20,00 € forfait mensuel si l'enfant est inscrit au mois le matin et le soir.

Le Comité Syndical, ouïe le Président et après en avoir délibéré, à l'unanimité,

**DECIDE** de modifier à l'unanimité les tarifs suivants pour l'année scolaire 2019/2020

**Restauration scolaire** :

5,30 € en occasionnel, (inchangé)

4,75 € pour un enfant, (au lieu de 4,60 €)

4,55 € pour deux enfants, (au lieu de 4,40 €)

4,25 € pour trois ou plus, (au lieu de 4,10 €)

Fait et délibéré en séance les, an, mois, jour, que dessus et ont signés au registre les membres présents.



Syndicat Intercommunal de Gestion  
de l'École du Gâtinais Sud  
S.I.G.E.G.A.S.

Mairie de Buthiers - 77760

Pour copie conforme.  
A Buthiers, le 16 juillet 2019  
Le Président,  
Jean-Yves LACROIX

S I G E G A S  
2019